



Communiqué du 21/12/2021

Agressions de journalistes d'Envoyé spécial : Le procès s'est tenu à Tarascon : délibéré le 21 février

Le SNJ, la CFDT-Journalistes et le SNJ-CGT étaient parties civiles à ce procès devant le tribunal de police de Tarascon. Le prévenu était un gros exploitant local qui répondait de « violences légères » envers une équipe de reporters du magazine de France 2 Envoyé Spécial qui enquêtaient sur l'exploitation de travailleurs saisonniers dans le sud de la France en 2020.

A l'audience, le prévenu a refusé obstinément de reconnaître des violences pourtant filmées par les journalistes victimes et ne s'est pas excusé, expliquant son geste par un accès « de colère » ! Son avocat a comparé les faits à d'autres violences légères comme celles qui consistent « à arroser une personne avec un tuyau d'arrosage » ou « ébouriffer quelqu'un sans son consentement (sic) ». Le président du tribunal, qui a visionné les images du reportage d'Envoyé Spécial a, lui, donné une tout autre vision de l'agression, la décrivant comme « violente tant physiquement que verbalement. Si vous vouliez faire peur aux journalistes, et bien vous avez réussi votre coup, ils ont eu très peur », a-t-il estimé.

Pour le représentant du ministère public, qui a réclamé 700 € d'amende contre l'exploitant agricole soit quasiment le maximum prévu par la loi (750€), ce dossier aurait dû être jugé devant un tribunal correctionnel car le fait de foncer sur les journalistes avec un véhicule 4X4 de 2 tonnes qui représente une arme par destination aurait pu blesser plus grièvement notre confrère.

L'avocat des syndicats de journalistes (SNJ - CFDT-Journalistes - SNJ-CGT) a demandé au tribunal de condamner l'intéressé à 1 € symbolique et aux entiers dépens de l'instance au nom des agressions répétées contre une profession de plus en plus menacée en France et de l'atteinte intolérable faite à la liberté de la presse.

Nous syndicats de journalistes, dénonçons ces violences inadmissibles et nous demandons à la justice de les considérer comme des délits qui sont susceptibles d'être poursuivis devant un tribunal correctionnel et non comme des contraventions de simple police.

Le nombre d'agressions ne cesse de croître et nous ne pouvons plus tolérer de tels actes de violence à l'égard des journalistes qui ne font que leur métier, celui d'informer et d'éclairer légitimement les citoyens.

Dans une démocratie, la liberté d'informer librement est une garantie de progrès. La bafouer, c'est interdire le libre accès à une information éclairée et certifiée.